

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Identification du produit / nom commercial : Abrasifs appliqués – résine sur résine, toile de coton, fibres, support de polyester ou de papier (feuilles pour murs secs, feuilles de toile ou de papier, roues à lamelles, disques à lamelles, disques de fibres, disques en toile à adhésif autocollant, disques en papier stéarate, rouleaux d'atelier, courroies abrasives, produits pour le ponçage de planchers)

Utilisation du produit : Abrasifs employés pour le ponçage des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

Fabricant :	<u>Adresse postale</u>	<u>Adresse municipale</u>
	United Abrasives inc.	United Abrasives inc.
	B. P. 75	185, Boston Post Road
	Willimantic, CT 06226	North Windham, CT 06256

Internet : www.unitedabrasives.com

N° de téléphone pour information : 860 456-7131 **N° de téléphone en cas d'urgence :** 860 456-7131

Date de préparation de la FS : 1^{er} décembre 2009

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est composé de toile ou de papier recouverts de matériau abrasif sous forme de feuilles, de disques ou de roues.

SURVOL DES SITUATIONS D'URGENCE

La poussière formée par l'utilisation de ce produit peut provoquer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Les particules de poussière peuvent entraîner des lésions par abrasion aux yeux.

3. COMPOSITION / RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient dangereux	N° CAS	%
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	0 à 50
et/ou carbure de silicium	409-21-2	0 à 50
et/ou grenat	12178-41-5	0 à 30
et/ou oxyde de zirconium	1314-23-4	0 à 30
Résine phénolique ou urée-formaldéhyde durcie	S/O	5 à 40
et/ou carbonate de calcium	1317-65-3	0 à 25
et/ou stéarate de calcium	1592-23-0	5 à 10
et/ou sulfate de calcium	7778-18-9	0 à 5
et/ou stéarate de zinc	557-05-1	0 à 10
et/ou cryolite (comme les fluorures)	15096-52-3	0 à 15
et/ou borofluorure de potassium	14075-53-7	5 à 0
et/ou produit ignifuge	Propriété exclusive	0 à 8
et/ou kaolin	1332-58-7	0 à 5
et/ou silice cristalline, quartz	14808-60-7	0.1 à 1
Toile de coton ou de polyester	S/O	15 à 55
et/ou support de papier	S/O	20 à 65
et/ou fibre	S/O	35 à 70

4. PREMIERS SOINS

Ingestion : Si de la poussière provenant du ponçage a été avalée, consulter un médecin.

Inhalation : Si la personne a été surexposée à de la poussière provenant du ponçage, la transporter au grand air et appeler un médecin.

Contact avec les yeux : Asperger les yeux avec une grande quantité d'eau, en gardant les paupières ouvertes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Si un corps étranger a pénétré dans l'œil, appeler un médecin sans tarder.

Contact cutané : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever la poussière. Nettoyer les vêtements contaminés avant de les remettre.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction : Utiliser tout moyen qui convient pour éteindre un incendie à proximité.

Techniques spéciales en cas d'incendie : Aucune.

Risques d'incendie ou d'explosion inhabituels : Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut tenir compte des risques potentiels d'incendie ou d'explosion qui découlent du meulage ou de la coupe du matériau de base. Un grand nombre de matériaux libèrent des poussières ou des copeaux qui peuvent être inflammables ou explosifs lorsqu'ils sont poncés, usinés ou meulés.

Produit dangereux résultant de la combustion : Aucun connu.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Ramasser, balayer ou aspirer et mettre au rebut de façon appropriée. Réduire la production de poussière. Aviser les autorités selon les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Pratiques de travail recommandées : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer la poussière. Se laver soigneusement après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composants des matériaux de base ou des revêtements qui sont poncés ou meulés. Se reporter aux normes régissant l'utilisation des différentes substances que l'OSHA a établies pour connaître les autres exigences en matière de pratiques de travail, le cas échéant.

Entreposage : Ranger dans un endroit sec.

8. MESURES PRÉVENTIVES / PROTECTION PERSONNELLE

Lignes directrices concernant l'exposition

Ingrédient dangereux	PEL (OSHA)	VLE (ACGIH)
Oxyde d'aluminium	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	1 mg/m ³ (inhalable) (comme l'aluminium métallique)
Carbure de silicium	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	10 mg/m ³ (fraction inhalable)
Grenat	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	Non établie
Oxyde de zirconium	5 mg/m ³	5 mg/m ³
Résine phénolique ou urée-formaldéhyde durcie	Non établie	Non établie
Carbonate de calcium	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	Non établie
Stéarate de calcium	Non établie	10 mg/m ³
Sulfate de calcium	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	10 mg/m ³ (inhalable)
Stéarate de zinc	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	10 mg/m ³
Cryolite (comme les fluorures)	2,5 mg/m ³	2,5 mg/m ³
Borofluorure de potassium (comme les fluorures)	2,5 mg/m ³	2,5 mg/m ³
Produit ignifuge	Non établie	Non établie
Kaolin	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	2 mg/m ³ (inhalable)
Toile de coton ou de polyester	Non établie	Non établie
Silice cristalline, quartz	10 mg/m ³ % silice + 2	0,025 mg/m ³
Support de papier	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	Non établie
Fibre	15 mg/m ³ (empoussiérage global)	Non établie

Remarque : Tenir compte également des composants des matériaux de base et des revêtements qui sont meulés.

Ventilation : Au besoin, se servir d'une aspiration localisée ou de la ventilation générale pour réduire l'exposition à la poussière et maintenir la concentration de contaminants en deçà des limites d'exposition en milieu professionnel.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH lorsque les limites d'exposition ont été dépassées ou dans les endroits où l'exposition à la poussière est excessive. Lors du choix d'une protection respiratoire adéquate, tenir compte des possibilités d'une exposition aux composants des revêtements ou des matériaux de base qui sont meulés. Le cas échéant, consulter les normes de l'OSHA se rapportant au plomb, au cadmium, etc. Le choix de la protection respiratoire dépend du type, de la forme et de la concentration des contaminants. Sélectionner et utiliser les appareils respiratoires selon la norme OSHA 1010.134 et les bonnes pratiques d'hygiène du travail.

Gants : Les gants de tissu ou de cuir sont recommandés.

Protection oculaire : Des lunettes de sécurité ou un masque de protection facial porté par-dessus des lunettes protectrices à écrans latéraux.

Autre : Des vêtements de protection peuvent être utiles pour empêcher la contamination des vêtements personnels. Des protecteurs d'oreilles peuvent s'avérer nécessaires.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'ébullition : Sans objet

Solubilité dans l'eau : Insoluble

Densité relative : Sans objet

Point de fusion : Sans objet

Limites d'inflammabilité LIE : Sans objet

Tension de vapeur : (mm Hg) sans objet

Densité de la vapeur : (Air = 1) sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Point éclair : Non combustible

LSE : Sans objet

Apparence et odeur : Toile ou papier recouverts de matériau abrasif sous forme de feuilles, de disques ou de roues.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable.

Incompatibilité : Aucune connue.

Produits de décomposition dangereux : La poussière occasionnée par le ponçage peut contenir des ingrédients cités dans la section 3 ainsi que d'autres ingrédients potentiellement dangereux provenant du matériau de base lorsqu'il est poncé ou durant la pose d'un revêtement.

Polymérisation dangereuse : Aucun risque.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RISQUES POUR LA SANTÉ

Ingestion : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. L'ingestion de gros morceaux peut entraîner l'obstruction du tractus gastro-intestinal.

Inhalation : La poussière peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Yeux : La poussière peut causer une irritation des yeux. Les particules de poussière peuvent entraîner des lésions par abrasion aux yeux.

Peau : Aucun risque probable dans des conditions normales d'utilisation. La friction de ce produit sur la peau peut entraîner une irritation mécanique ou des lésions par abrasion.

Sensibilisation : Rien n'indique que ce produit pourrait provoquer une sensibilisation.

Effets chroniques : Une surexposition à long terme à la poussière inhalable peut entraîner des lésions aux poumons (fibrose) s'accompagnant de toux, d'essoufflement et d'une diminution de la capacité respiratoire. Le tabagisme peut aggraver les effets chroniques. Une inhalation excessive de particules de silice cristalline peut se traduire par une réduction progressive et irréversible de la capacité respiratoire et provoquer une pneumopathie parfois mortelle portant le nom de silicose. Parmi les symptômes, il y a notamment une toux, un essoufflement, une respiration sifflante, une maladie pulmonaire non spécifique et une réduction de la capacité pulmonaire. Une surexposition prolongée aux fluorures peut provoquer une maladie des os, la fluorose. Une exposition prolongée à des niveaux de bruit élevés durant les opérations peut également avoir des répercussions sur l'ouïe. Dans la plupart des cas, un danger encore plus grand provient de l'exposition à la poussière ou aux vapeurs dégagées par le matériau, la peinture ou le revêtement qui doivent être poncés. La plus grande quantité de poussière produite durant le ponçage provient du matériau de base et le danger potentiel lié à cette exposition devrait être évalué.

Cancérogénicité : La silice cristalline (quartz) a été répertoriée comme étant une substance cancérigène pour les humains (groupe 1) par le CIRC et est considérée comme un agent cancérigène chez les humains par le NTP. Aucun de ces ingrédients n'est classé comme étant cancérigène ou répertorié comme substance potentiellement cancérigène par l'OSHA, le NTP et le CIRC.

Problèmes médicaux aggravés par l'exposition : Les employés qui souffrent déjà d'une maladie respiratoire sont plus vulnérables à une exposition au produit.

Valeurs de toxicité aiguë :

Ce produit et ses composants ne sont pas toxiques à effets aigus. Les seules données disponibles en ce qui a trait à la toxicité aiguë des composants sont énumérées ci-dessous.

Cryolite : DL50 Rat (orale) > 5g/kg

Stéarate de zinc : DL50 Rat (orale) > 10 gm/kg

Stéarate de calcium : DL50 Rat (orale) > 10 gm/kg

Kaolin : DL50 Rat (orale) >5 000 mg/kg; DL50 Rat (cutanée) >5 000 mg/kg

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Aucune donnée écologique n'est disponible pour ce produit. L'emploi de ce produit n'implique aucun risque prévisible pour l'environnement. Toutefois, il faut tenir compte des effets potentiels du meulage ou de la coupe du matériau de base sur l'environnement.

13. ÉLIMINATION DU PRODUIT

Jeter le produit au rebut selon la réglementation locale, provinciale et fédérale en vigueur. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de pouvoir procéder correctement à l'identification des déchets et à leur mise au rebut conformément à la réglementation en vigueur.

14. INFORMATION SUR LE TRANSPORT

Description des matières dangereuses selon le département des Transports (DOT) :

Nom officiel d'expédition : Non réglementé
Numéro ONU : Aucun
Classe de risques/groupe d'emballage : Aucun
Étiquettes requises : Aucune

15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Section 311/312 Catégories de danger de la SARA (*Loi sur le Fonds spécial*) : Sans objet

Section 313 (*Loi sur le Fonds spécial*) : Certains produits contiennent les produits chimiques toxiques suivants qui doivent être déclarés en vertu de la section 312 du Titre III de la *Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement de 1986* et de la partie 372 de l'article 40 du *Code of Federal Regulations* (Déclaration des déversements de substances toxiques) :

Stéarate de zinc (comme les composés de zinc)	557-05-1	0 à 10 %
--	----------	----------

(Ne se retrouve que dans les feuilles 9x11 – Feuilles à limer pour plancher au stéarate, sans encrassement – Disques en papier à adhésif autocollant sans encrassement au stéarate et Premium – Disques en papier autoagrippants Premium)

Proposition 65 de la Californie : MISE EN GARDE – La coupe, le ponçage, le perçage et le meulage de matériaux tels que le bois, la peinture, le ciment, la maçonnerie et le métal peuvent produire de la poussière. Celle-ci contient souvent des produits chimiques qui ont des propriétés cancérigènes connues ou qui peuvent entraîner des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de santé génésique.

Classification du SIMDUT : N'est pas un produit contrôlé. Ce produit répond à la définition d'un « article manufacturé » selon la réglementation du SIMDUT.
Ce produit a été classé en vertu du Règlement sur les produits contrôlés et cette fiche signalétique présente tous les renseignements exigés par celui-ci.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cote de danger selon la NFPA : Santé : 1
Incendie : 0
Réactivité : 0

Date de la révision précédente : 13/12/06

Date de cette révision : 1/12/09

Sommaire de la révision : Composition à la section 3; suppression des limites d'inflammabilité à la section 5; limites d'exposition à la section 8; risques chroniques pour la santé à la section 11; classification HMIS à la section 16

Préparée par : Denese A. Deeds, CIH IH&SC inc., Woodbridge, CT 06525

Au moment de la préparation de cette fiche signalétique, l'information précédente était jugée exacte et actuelle. Puisque United Abrasives ne peut exercer de contrôle sur l'usage de ces renseignements ni sur les conditions d'utilisation de ce produit, il appartient aux utilisateurs de s'assurer que le produit est employé de façon sûre.